

# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 octobre 2021

---

PLFSS POUR 2022 - (N° 4523)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 1368

présenté par  
M. Mesnier

-----

### ARTICLE 33

À la seconde phrase de l'alinéa 63, substituer aux mots :

« suivant des modalités précisées »,

les mots :

« selon des modalités fixées ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.